



SCI - Consultation des documents

Par Durock

Bonjour

Dans cette discussion

<https://www.forum-juridique.net/immobilier/copropriete/assemblee-generale/consultation-des-charges-de-travaux-exceptionnels-t59280.html>

Nihilscio Le 26/05/2025 à 13:40 dit : " le syndic doit présenter toutes les pièces justificatives sans exception."

Ma question : Toutes les pièces, c'est quoi ? les factures, les devis, les fiches de salaires, les contrats de travail, les pièces relatives aux prud'hommes, ... ?

Pour info, en ce qui me concerne, il s'agit d'une SCI d'Attribution.

Merci pour vos réponses